

*Manuels
Scolaires*



Parents d'Elèves de la Région de Lannion
PERL
Rue des Cordiers – 22300 LANNION
www.perl-asso22.fr
06 17 52 29 79 - perl.asso22@gmail.com

Lycée Général & Technologique

Local PERL – Lycée Félix Le Dantec
Bât. B – Rez-de-chaussée (face au GRETA)

ASSOCIATION LOCALE ET INDÉPENDANTE, LA PERL EST AU SERVICE DES FAMILLES.

Elle se veut force de proposition, de réflexion et relai d'informations.

MANUELS SCOLAIRES :

L'association de parents fournit les manuels scolaires nécessaires et réutilisables aux élèves du Lycée Général et Technologique moyennant une cotisation. Les livres doivent être rendus en fin d'année scolaire.

Le plus de la PERL : **tous les livres sont couverts** avec des protections épaisses, ce qui garantit leur très bon état général. Cependant, l'élève doit en prendre soin (cf. conditions de prêt en bas de page).

NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2025 : la PERL est désormais une association reconnue d'intérêt général. La **déduction fiscale** est donc possible à hauteur de **66%** du montant de votre adhésion de 30€ (hors pénalités, location des livres et achat des fichiers).



En pratique, côté tarif, ça donne quoi ?

- Je n'étais pas adhérent à la PERL en 2024-2025, **ma cotisation est de : 45€** et la caution de : 150€
↳ **Reste à votre charge** après la déduction d'impôt : **25,20€** (adhésion = 10,20€ et location = 15€).

OU :

- J'étais déjà adhérent à la PERL en 2024-2025, **ma cotisation est de : 40€** et la caution de : 150€
↳ **Reste à votre charge** après la déduction d'impôt : **20,20€** (adhésion = 10,20€ et location = 10€).

OU :

- Je ne suis pas imposable, **ma cotisation est de : 30€** et la caution de : 150€

- **Filière STMG** : des fichiers (livres non réutilisables) sont imposés par les enseignants. Une participation financière est donc demandée en plus de la cotisation (cf. page 3 « Tarifs »).

Comment faire pour réserver les livres ? → Nous retourner le document PAPIER et les règlements

Le retour du dossier PAPIER (pages 3 & 4) accompagné des règlements se fait lors du retour livres ou début juillet à l'inscription. Seuls les dossiers complets seront traités. Vous pouvez passer le déposer au lycée ou l'expédier par courrier (voir adresse plus haut ↑). Si besoin, les imprimés sont à votre disposition au lycée.

☞ Je rencontre des problèmes d'ordre financier : je contacte le service des Fonds Sociaux du lycée.

CONDITIONS DE PRÊT DES LIVRES

1. Les livres prêtés sont la propriété exclusive de la PERL.
2. Pour toute collection prêtée, l'adhérent fournit un chèque de caution de 150 € restitué au retour des livres en bon état.
3. L'élève doit inscrire son nom sur l'étiquette réservée à cet effet, à l'intérieur du livre.
4. Pénalités :
Livre perdu : 20€ - Livre abimé ou rendu non couvert : 5€ - Retour hors délai ou frais administratif : 10€.
5. La PERL se réserve le droit de limiter le nombre d'adhérents par niveau, en fonction de ses capacités d'accueil.
6. La PERL se réserve également le droit de ne pas renouveler une adhésion si l'élève ne respecte pas ces règles.

DISTRIBUTION DES LIVRES : Les livres seront distribués dans le lycée à la rentrée, sur le temps scolaire, avec l'aide indispensable de parents bénévoles.

1^{ère} partie du document à conserver par l'adhérent

En dehors du prêt de manuels scolaires, À QUOI SERT LA PERL ?

POURQUOI ADHÉRER À UNE ASSOCIATION DE PARENTS ?

- **Association d'ancrage local**, elle fonctionne exclusivement avec des entreprises du Trégor (impressions, fournitures...).
- Les parents volontaires vous représentent au sein des **conseils de classe**, des différentes **commissions** et du **conseil d'administration** du lycée.
- **La PERL agit** en toute indépendance, et sans appartenance politique, religieuse ou syndicale,
 - Pour le maintien de la qualité de l'enseignement et de l'accueil des élèves (restauration, internat, transports scolaires adaptés).
 - En assurant le suivi des dossiers : maintien du personnel éducatif, médical et social, rénovation progressive des bâtiments par la Région Bretagne.
 - Au travers de soutiens financiers sur divers projets en faveur des élèves : conférences, actions de prévention, foyer socio-éducatif, Sup'Armor, ateliers sophrologie, ...

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail

UNE PROPOSITION POUR LES PARENTS QUI SOUHAITENT S'INVESTIR :

ÊTRE PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE AU LYCÉE

Votre présence est importante. Sans parents bénévoles et volontaires, pas de participation aux conseils de classes, et donc, pas de suivi ni de remontée d'informations si des difficultés se présentent.

RÔLE DU PARENT DÉLÉGUÉ

P articiper à 2 ou 3 conseils de classe.

E tablir le lien entre les familles et le lycée (informations, remarques et difficultés).

R ester attentif à la bonne intégration des élèves dans leur établissement.

L ivrer son éclairage de parent, par exemple lors des décisions d'orientation.

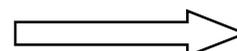
* * * * *

**Une réunion de présentation et d'information est organisée
par la PERL en début d'année scolaire.**



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à perl.asso22@gmail.com

DOCUMENT À FOURNIR POUR LA RÉSERVATION DES LIVRES



PERL - FICHE D'ADHÉSION 2025-2026

Document à déposer au lycée ou à renvoyer par courrier **avant le lundi 14 juillet 2025**

PARENTS

Mme / M. / Mme & M. NOM(s) _____ PRENOM(s) _____

Adresse Principale de l'Élève _____

CP _____ VILLE _____

Tél parent _____ Tél parent _____ Tél élève _____

Email (à renseigner pour avoir les informations indispensables) _____

Avez-vous d'autres enfants scolarisés au Collège ? ____ Si oui, dans quel Collège ? _____

	OUI	NON
Seriez-vous intéressé pour être parent délégué en conseil de classe ?		
Souhaitez-vous être candidat à l'élection des représentants au conseil d'administration ?		
Voulez-vous être membre du Comité PERL et éventuellement participer aux commissions du lycée ? (Vie lycéenne, hygiène et sécurité, restauration, fonds sociaux, conseils de discipline, ...)		
Seriez-vous disponible pour aider l'association ponctuellement ? (Distribution des manuels, ...)		

ÉLÈVE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Régime de l'élève : Interne Demi-pensionnaire Externe

Si vous avez un autre enfant scolarisé au lycée Félix Le Dantec, merci de renseigner :

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

PRÊT DES LIVRES

Tarifs

① Je n'ai pas adhéré à la PERL en 2024/2025 (ni au collège, ni au lycée)	→	45 €	<input type="checkbox"/>
OU J'adhérais à la PERL en 2024/2025 (au collège ou au lycée)	→	40 €	<input type="checkbox"/>
OU Je suis NON Imposable (un justificatif pourra vous être demandé)	→	30 €	<input type="checkbox"/>
Réduction uniquement à partir du deuxième enfant au lycée	→	- 5 €	<input type="checkbox"/>
Fichiers STMG (TSTMG : 72€ - 1STMG* : 52€) * : En fonction de l'enseignant, un fichier supplémentaire sera à régler à la rentrée (16€).	→	___ €	<input type="checkbox"/>
Supplément pour inscription tardive (après le lundi 14 juillet 2025) Pour couvrir les frais de gestion occasionnés par le retard.	→	+ 5 €	<input type="checkbox"/>
Total partie ① :		€	
② Chèque de caution (par enfant) daté du 01/09/2025 (restitué au retour des livres en bon état) :		150 €	<input type="checkbox"/>

L'association se réserve le droit de limiter le nombre d'adhésions par niveau en fonction des stocks de manuels disponibles.

2 chèques à l'ordre de PERL – Noter les NOM, Prénom et classe de l'élève au dos des chèques

- Total partie ①

- 150€ pour la caution au 01/09/2025 (date correspondant au mois de distribution des manuels scolaires).

☞ Un reçu fiscal vous sera adressé automatiquement par mail avant le 1^{er} Avril.

☞ Si vous avez un problème d'ordre financier, n'hésitez pas à contacter le service des fonds sociaux du lycée (dossier disponible sur le site PERL).

POUR RÉSERVER VOS LIVRES, VEUILLEZ COMPLÉTER LE VERSO ➤

MANUELS SCOLAIRES

NOM ÉLÈVE : _____ PRÉNOM : _____

Particularité à signaler à l'association :

Pour inscrire votre enfant à la bibliothèque scolaire, complétez l'un des tableaux ci-dessous en vous aidant, si besoin, de ce que vous avez noté sur la "fiche scolarité" du dossier destiné au lycée.

Élève entrant en classe de SECONDE

LANGUES		ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS et/ou SPÉCIFIQUES	
LVA	LVB ⁽¹⁾	(Ces enseignements sont facultatifs) ⁽²⁾	
Anglais			

Élève entrant en classe de PREMIERE

Générale

STI2D

STMG

LANGUES		3 SPÉCIALITÉS OBLIGATOIRES ⁽²⁾ sauf STI2D et STMG			OPTION
LVA	LVB ⁽¹⁾				(facultatif) ⁽²⁾
Anglais					

Si besoin, cocher le dispositif spécifique suivi : Sport Breton Euro

Élève entrant en classe de TERMINALE

Générale

STI2D

STMG

LANGUES		2 SPÉCIALITÉS OBLIGATOIRES ⁽²⁾ en filière Générale		OPTION
LVA	LVB ⁽¹⁾	1 SPÉCIALITÉ OBLIGATOIRE ⁽²⁾ en STI2D et STMG		(facultatif) ⁽²⁾
Anglais				

Si besoin, cocher le dispositif spécifique suivi : Sport Breton Euro

(1) : Noter la langue étudiée

(2) : Spécifier les enseignements choisis

L'élève et sa famille s'engagent à respecter les conditions de prêt des livres définis en 1^{ère} page du dossier.

Lannion, le : ___/___/2025,

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Réservé à l'association

Chèque caution

Espèces caution

Dossier reçu le :

Chèque adhésion

Espèces adhésion

Fichiers

N.I.

Retard

Total espèces